

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 26 septembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 6.18, 6.19, 6.20, 6.21, 6.22, 6.23, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30.

Etaients présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (jusqu'au 4.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 7.5) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à partir du 6.2), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.3), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 7.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauconne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-Iognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.3), M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Etaients absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 8.1), P. BONNET, E. BRIOT, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, M. I FMFRICFR (à partir du 6.2), C. MICHEL, R. REBRAB, R. STHAL, Y. BILLECARD, F. TAILLARD, Y. GUYEN, H. TRUDET, JM. BOUSSET, A. LORIGUET

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 8.1), J. GROSPERRIN, C. LIME, K. ROCHDI, A. POULIN, M. ZEHAF, G. CHALNOT (à partir du 6.2), N. BODIN, S. WANLIN, E. ALAUZET, G. ORY, R. STEPOURJINE, M. FELT, A. FELICE, F. BAILLY, C. MAGNIN-FEYSOT

Délibération n°2019/004872

Rapport n°1.2.2 - Création de deux postes de concepteur projeteur et d'un poste de chargé d'opérations non-permanents, auprès de la Direction Grands Travaux

Création de deux postes de concepteur projeteur et d'un poste de chargé d'opérations non-permanents, auprès de la Direction Grands Travaux

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire
« Charges de personnel » Budget principal

Résumé :

Dans le cadre du contrat de développement métropolitain, le projet « synergie Campus » va permettre l'aménagement du secteur de la Bouloie, la création de la « Grande Bibliothèque » couplant la bibliothèque universitaire et la bibliothèque métropolitaine, le renforcement de l'ISI FC et la création du Learning Centre. Il est nécessaire de recruter sur postes non-permanents deux concepteurs projeteurs et un chargé d'opérations pour assurer des missions de Maîtrise d'œuvre au sein de la Direction Grands Travaux.

Contexte

La Région Bourgogne Franche-Comté et Grand Besançon Métropole ont signé un contrat de développement métropolitain, dans lequel est prévu le projet d'aménagement de la Bouloie. Ce projet permettra la réhabilitation d'une bibliothèque universitaire, le renforcement de l'ISI FC, la création du Learning Centre, la construction d'une bibliothèque métropolitaine qui constituera avec la bibliothèque universitaire la « Grande Bibliothèque ».

Pour ce projet majeur, il a été fait le choix de porter la Maîtrise d'ouvrage des bâtiments en interne ainsi que la Maîtrise d'œuvre des espaces extérieurs. Concernant la Maîtrise d'ouvrage des bâtiments, deux postes, l'un d'ingénieur chargé d'opérations et l'autre de chargée de gestion administrative, ont été créés au sein du Département Architecture et Bâtiments. Concernant la Maîtrise d'œuvre des espaces publics, il est nécessaire de renforcer les équipes au sein de la Direction Grands Travaux.

En effet, le surcroît d'activité d'études et de conduite d'opérations liées au projet « synergie Campus » vient s'ajouter à une activité globalement à la hausse, suite à la mutualisation de la direction entre la Ville de Besançon et la Communauté d'agglomération en 2017, et plus récemment, avec le passage en Communauté Urbaine. Il est à noter que la Direction Grands Travaux a mené la Maîtrise d'œuvre des travaux de la ligne 3+, bus en site propre inauguré en septembre 2017, qui relie la gare et Temis en desservant le Campus de la Bouloie.

Il est proposé de recruter sur postes non permanents deux concepteurs projeteurs et un chargé d'opérations pour renforcer les équipes en place dans la direction. Ces trois recrutements sur des postes non permanents ont été présentés en Comité Technique le 13 septembre, tout comme l'ajustement organisationnel de la direction qui vise à la structurer en deux services : « études » et « conduite d'opérations ».

Evolution envisagée

A/ Création de deux postes non-permanents de concepteur projeteur

Il est nécessaire de créer deux postes de concepteur projeteur à temps complet dans les effectifs non permanents de GRAND BESANCON METROPOLE, au sein du département Urbanisme et Grands Projets Urbains, Direction Grands Travaux. Postes de catégorie B, relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

Missions générales du poste

Sous la responsabilité du chargé d'opérations, le concepteur projeteur a en charge la conception de projets dans les domaines de compétence de la direction, soit pendant toute la durée du projet, soit pendant des phases précises de celui-ci (esquisse, avant-projet, projet, DCE, DET et VISA, AOR). Les missions du concepteur projeteur sont les suivantes :

- état des lieux et diagnostic du secteur concerné par le projet, visites sur le terrain, reportage photographique, définition des emprises cadastrales du projet,
- lancement des Déclarations de projet de Travaux (DT), suivi et synthèse des réseaux,
- demande de prestation de topographie en lien étroit avec la Direction Foncier Topographie,
- conception et établissement des plans, croquis, dessins de détail, insertions aux différentes phases du projet,
- contribution au montage des Dossiers de Consultation des Entreprises : plans, pièces graphiques, métré, Bordereaux de Prix Unitaires, Détail Estimatif ou Décomposition de Prix Global et Forfaitaire, ponctuellement des Cahiers des Clauses Techniques Particulières,
- veille technique et normative (CEREMA, fournisseurs, normes NF, ...),
- établissement des plans d'exécution, des métrés,
- montage à l'avancement du plan de récolement, en lien avec le prestataire en charge du levé des réseaux et du chargé de travaux qui surveille le chantier,
- diffusion du récolement et archivage technique.

B/ Création d'un poste non-permanent de chargé d'opérations

Il est nécessaire de créer un poste de chargé d'opérations à temps complet dans les effectifs non permanents de GRAND BESANCON METROPOLE, au sein du département Urbanisme et Grands Projets Urbains, Direction Grands Travaux. Poste de catégorie A, relevant du cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

Missions générales du poste

Le chargé d'opérations représente ou assiste le maître d'ouvrage, sur les plans technique, administratif et financier, lors des phases de programmation, conception et réalisation de projets neufs ou de restructuration de l'espace public de la collectivité. Ses missions principales sont :

- participation à la définition du programme de l'opération en collaboration avec le chef de projet,
- missions de maîtrise d'œuvre et animation d'une équipe constituée d'un ou plusieurs concepteurs projeteurs et d'un ou plusieurs chargés de travaux,
- études de faisabilité technique et financière (chiffrages sur la base d'une esquisse et de ratios permettant de définir une enveloppe budgétaire initiale),
- études d'avant-projet permettant de préciser les dispositions techniques et le chiffrage,
- études de projet, en collaboration avec le(s) concepteur(s) projeteur(s),
- montage des Dossiers de Consultation des Entreprises (pièces techniques, estimations financières précises), en collaboration avec le Responsable Marchés Publics de la direction,
- examen des offres des entreprises, notation des mémoires techniques, participation aux commissions d'appel d'offres,
- suivi administratif des marchés en collaboration avec le chargé de gestion financière de la direction (facturation, délais, suivi financier permettant de déceler les éventuels dépassements du marché, ordres de services, réception des travaux...),
- organisation et suivi des chantiers en collaboration avec le chargé de travaux,
- prise en compte des problématiques de proximité des riverains, des usagers, des commerces, etc. (accès, clôtures, stationnements, livraisons, etc.),
- suivi de l'avancement du plan de récolement des réseaux,
- réception des travaux et remise des ouvrages.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création :

- de deux postes non-permanents de concepteur projeteur relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux au sein de la Direction Grands Travaux ;
- d'un poste non-permanent de chargé d'opérations relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux au sein de la Direction Grands Travaux.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0